

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº M21- 073884
160524

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

578

Société :

Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOU MENDI JOHANNES

Date de naissance :

1944

Adresse :

maroc 1 Rue 6 n.45 Amelot Caid

Tél. :

052210862

Total des frais engagés : *285,00 + 280,00* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

25/04/2023

Nom et prénom du malade :

BOU MENDI MOHAMED

Age:

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Glaucome

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

DR BOU MENDI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/04/2023			250 DH	DR. JANTAOUI EL ABBAS OPHTHALMOLOGISTE 203 Bd. Panoramique Res. Panoramique II Casa - Tel : 05.22.21.17.00 091165282

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MOUSSINE MOUSSINE Leila Bd. 2 Mars 11ème étage 1000 Assurance Tel. 05 22 21 89 76	25/04/2023	785,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
				<input type="text

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي أسماء

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلالة - الزرقاء (طنسيون)
الحول - الليزر - تخطيط أو عية الشبكية
العدسات اللاصقة

Casablanca, le : 25/4/2023

BOUAMAHDI BOUHAMDI

PHARMACIE MOLHSSINE
MOLHSSINE Leïla
834, AV. 2 Mars Princière Inara
Casablanca Tel. 05 22 21 09 71

147,00 x 2 = 294,00

1) Thealase 2% x 3 flacon

98,00 x 5 = 491,00

2) Laxam 1% flacon 5ml

785,00

PPV : 98,20 DH

Laxam® 0,005 %

Latanoprost

Facon de / Bottle of 5 ml

PPV : 98,20 DH

Laxam® 0,005 %

Latanoprost

Facon de / Bottle of 5 ml

PPV : 98,20 DH

Laxam® 0,005 %

Latanoprost

Facon de / Bottle of 5 ml

VR276210MAR/0919



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

VR276210MAR/0919



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

الرقم 203، تقاطع شارع المنظر العلم وشارع 2 مارس إقامة
لence Panoramique II, 1^{er} étage, N° 18 - Casablanca
il : ophta.panoramique@gmail.com



6 118001 272259

6 118001 272259

6 118001 272259

6 118001 272259